
Charte pédagogique d'utilisation de
l'Intelligence Artificielle (IA) générative Pour un usage
éthique, critique et responsable dans les instituts
paramédicaux

Instituts et écoles – CHU Clermont-Ferrand

Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Objectifs de la charte	3
3	Principes généraux.....	3
3.1	Responsabilité individuelle et collective	3
3.2	Transparence	4
3.3	Assistance et non substitution.....	4
4	Usages autorisés et encadrés	4
4.1	Activités pédagogiques	4
•	Générer des brouillons de textes, plans ou structures de documents.....	4
4.2	Activités interdites ou proscrites sans autorisation.....	4
5	Protection des données et de la vie privée.....	5
6	Prévention des risques et des biais.....	5
7	Propriété intellectuelle	5
8	Intégration pédagogique.....	5
9	Évaluations et travaux académiques	5
10	Impact environnemental.....	5
11	Gouvernance et évolutivité.....	6
12	Engagement des usagers	6

Résumé

Cette charte établit des lignes directrices pour l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IA) dans l'enseignement supérieur. Elle insiste sur un **usage éthique, critique et responsable**, considérant l'IA comme un outil d'assistance, et non un substitut à l'effort intellectuel.

La **transparence** est primordiale, exigeant de signaler clairement l'aide de l'IA, et une **responsabilité individuelle et collective** incombe à l'utilisateur pour le contenu produit. Elle délimite les usages autorisés et interdits, tout en soulignant l'importance de la protection des données et de l'intégrité intellectuelle face aux risques de biais et d'erreurs.

Sujets principaux

- Utilisation éthique IA
- Intégrité pédagogique scientifique
- Transparence assistance IA
- Protection données personnelles
- Risques biais IA

1 Préambule

Cette charte vise à encadrer l'usage de l'intelligence artificielle, notamment des IA génératives (IAG), dans le cadre pédagogique des établissements d'enseignement supérieur. L'objectif est de promouvoir une utilisation responsable, éthique et transparente de ces outils tout en respectant la mission fondamentale de formation, le développement des compétences, la rigueur intellectuelle, et l'intégrité scientifique.

Les IA génératives, bien que puissantes, ne doivent ni remplacer l'acquisition des savoirs et compétences humaines, ni fausser les démarches d'apprentissage. Leur usage doit être conscient, critique, et encadré.

2 Objectifs de la charte

- Préserver l'intégrité pédagogique et scientifique.
- Favoriser une utilisation consciente, critique et encadrée des outils d'IA.
- Encourager l'innovation pédagogique tout en garantissant la responsabilité des usagers.
- Protéger les données personnelles et la propriété intellectuelle.
- Former des citoyennes et citoyens capables de comprendre et maîtriser les enjeux éthiques liés à l'IA.

3 Principes généraux

3.1 Responsabilité individuelle et collective

Toute personne utilisant une IA dans un cadre pédagogique (étudiant, formateur, personnel administratif) reste responsable du contenu produit ou validé à l'aide de ces outils.

3.2 Transparence

Toute utilisation d'un outil d'IA pour la génération de contenu, d'analyse ou d'aide à la rédaction doit être clairement signalée, en mentionnant :

- le nom de l'outil,
- sa version,
- le type d'usage réalisé.

Cette transparence est essentielle pour garantir l'intégrité intellectuelle et la traçabilité des productions.

3.3 Assistance et non substitution

L'IA doit être considérée comme un outil d'assistance, de stimulation de la réflexion et d'aide à la production, et non comme un substitut à l'effort intellectuel personnel, notamment lors d'évaluations ou d'apprentissages fondamentaux.

4 Usages autorisés et encadrés

4.1 Activités pédagogiques

L'IA peut être utilisée de manière encadrée pour :

- Générer des brouillons de textes, plans ou structures de documents.
- Obtenir des propositions d'idées pour enrichir une réflexion personnelle.
- Créer des exercices d'entraînement (ex. : quiz) sous supervision.
- Traduire ou reformuler un contenu existant.
- Concevoir des ressources pédagogiques, sous la validation du formateur.
- Préparer des visuels ou schémas pédagogiques.

⚠ Toute production issue d'une IA doit faire l'objet d'une relecture critique attentive par l'utilisateur.

4.2 Activités interdites ou proscrites sans autorisation

- Utiliser une IA pour produire tout ou partie d'un travail soumis à évaluation sans accord explicite de l'enseignant.
- Soumettre sans vérification un texte généré par une IA comme travail personnel.
- Confier à une IA des données sensibles, personnelles ou confidentielles (patients, établissements de santé, données RH...).
- Utiliser l'IA comme unique source d'information sans recouper les sources.

5 Protection des données et de la vie privée

- Ne jamais soumettre de données personnelles, confidentielles ou protégées par le droit d'auteur à une IA.
- Respecter strictement le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).
- L'IA ne doit pas être utilisée pour traiter des informations d'identification relatives aux usagers ou aux patients.

6 Prévention des risques et des biais

- Prendre en compte que les IA génératives peuvent produire des contenus biaisés ou erronés ("hallucinations").
- Vérifier systématiquement les sources et la validité des informations fournies.
- Faire preuve d'esprit critique face aux propositions automatiques de l'IA.

7 Propriété intellectuelle

- L'utilisateur reste responsable de la conformité juridique et éthique des contenus produits, notamment vis-à-vis du droit d'auteur.
- Tout contenu généré par une IA ne garantit pas l'originalité et peut enfreindre des droits préexistants : vigilance et relecture sont impératives.

8 Intégration pédagogique

- L'enseignant définit les modalités d'usage de l'IA dans son enseignement : consignes explicites, outils autorisés, usages prohibés.
- Les formateurs sont invités à sensibiliser les apprenants à une utilisation critique et raisonnée des IA.
- Les institutions s'engagent à proposer des formations et des ressources pédagogiques sur l'IA.

9 Évaluations et travaux académiques

- Sauf mention contraire explicite, l'usage d'IA est interdit dans les devoirs évalués, afin de garantir l'authenticité de la démarche personnelle.
- Si l'usage d'IA est autorisé, il doit être mentionné dans le document rendu (nom de l'outil, version, date, type d'assistance apportée).

10 Impact environnemental

- L'utilisation d'outils d'IA, en particulier des modèles génératifs, a un coût écologique non négligeable.
- Les usagers sont encouragés à un usage raisonné et proportionné des outils, en privilégiant des recherches manuelles lorsque cela est pertinent.

11 Gouvernance et évolutivité

- Cette charte est un document évolutif, révisé régulièrement pour s'adapter aux avancées technologiques et aux besoins pédagogiques.
- Un référent ou une cellule « Usages numériques et IA » est désigné(e) pour accompagner la communauté éducative et garantir l'application de la charte.

12 Engagement des usagers

En adoptant cette charte, chaque membre de la communauté éducative s'engage à :

- Utiliser l'IA de manière consciente, critique et responsable.
- Respecter les règles d'éthique, de transparence et d'intégrité.
- Contribuer à la diffusion d'une culture de l'IA éthique au sein de l'établissement.

Annexes possibles :

- Liste des outils recommandés par l'établissement.
- Guides pratiques de relecture critique.
- Modèles de mentions obligatoires d'utilisation d'IA dans les productions écrites.

Ce tableau structure les informations de la charte, de son préambule à l'engagement des usagers, en détaillant les objectifs, principes, usages autorisés/interdits, et les points clés concernant les données, les risques, la propriété intellectuelle, l'intégration, l'évaluation, l'impact environnemental et la gouvernance.

Section Majeure	Point Clé / Principe / Objectif	Description / Détails / Règles
Préambule	But de la charte	Encadrer l'usage de l'Intelligence Artificielle (IA), notamment des IA génératives (IAG), dans le cadre pédagogique des établissements d'enseignement supérieur.
	Objectif général	Promouvoir une utilisation responsable, éthique et transparente de ces outils tout en respectant la mission fondamentale de formation, le développement des compétences, la rigueur intellectuelle, et l'intégrité scientifique.
	Limite fondamentale de l'IA générative	Les IA génératives ne doivent ni remplacer l'acquisition des savoirs et compétences humaines, ni fausser les démarches d'apprentissage.
Objectifs de la charte	Condition d'usage de l'IA générative	Son usage doit être conscient, critique, et encadré.
	Préserver l'intégrité	Préserver l'intégrité pédagogique et scientifique.
	Favoriser l'utilisation consciente et critique	Favoriser une utilisation consciente, critique et encadrée des outils d'IA.
	Encourager l'innovation et la responsabilité	Encourager l'innovation pédagogique tout en garantissant la responsabilité des usagers.
	Protéger les données et la propriété intellectuelle	Protéger les données personnelles et la propriété intellectuelle.
Principes généraux	Former des citoyens éclairés	Former des citoyennes et citoyens capables de comprendre et maîtriser les enjeux éthiques liés à l'IA.
	a) Responsabilité individuelle et collective	Toute personne utilisant une IA dans un cadre pédagogique reste responsable du contenu produit ou validé à l'aide de ces outils.
	b) Transparence	Toute utilisation d'un outil d'IA doit être clairement signalée.
	Détails de la transparence	Mentionner : le nom de l'outil, sa version, le type d'usage réalisé. Essentiel pour garantir l'intégrité intellectuelle et la traçabilité des productions.
	c) Assistance et non substitution	L'IA doit être considérée comme un outil d'assistance, de stimulation de la réflexion et d'aide à la production.
	Limite de l'assistance	L'IA ne doit pas être un substitut à l'effort intellectuel personnel, notamment lors d'évaluations ou d'apprentissages fondamentaux.

Usages autorisés et encadrés	a) Activités pédagogiques (autorisées de manière encadrée)	Générer des brouillons de textes, plans ou structures de documents. Obtenir des propositions d'idées pour enrichir une réflexion personnelle. Créer des exercices d'entraînement (ex. : quiz) sous supervision. Traduire ou reformuler un contenu existant. Concevoir des ressources pédagogiques, sous la validation du formateur. Préparer des visuels ou schémas pédagogiques.
	Condition impérative pour toute production issue d'IA b) Activités interdites ou proscrites sans autorisation explicite	Toute production issue d'une IA doit faire l'objet d'une relecture critique attentive par l'utilisateur. Utiliser une IA pour produire tout ou partie d'un travail soumis à évaluation sans accord explicite de l'enseignant. Soumettre sans vérification un texte généré par une IA comme travail personnel. Confier à une IA des données sensibles, personnelles ou confidentielles (patients, établissements de santé, données RH...). Utiliser l'IA comme unique source d'information sans recouper les sources.
Protection des données et vie privée	Règle générale	Ne jamais soumettre de données personnelles, confidentielles ou protégées par le droit d'auteur à une IA.
	Conformité légale	Respecter strictement le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).
	Usage interdit spécifique	L'IA ne doit pas être utilisée pour traiter des informations d'identification relatives aux usagers ou aux patients.
Prévention des risques et des biais	Conscience des risques	Prendre en compte que les IA génératives peuvent produire des contenus biaisés ou erronés ("hallucinations").
	Vérification systématique	Vérifier systématiquement les sources et la validité des informations fournies.
	Esprit critique	Faire preuve d'esprit critique face aux propositions automatiques de l'IA.
Propriété intellectuelle	Responsabilité de l'utilisateur	L'utilisateur reste responsable de la conformité juridique et éthique des contenus produits, notamment vis-à-vis du droit d'auteur.
	Vigilance requise	Tout contenu généré par une IA ne garantit pas l'originalité et peut enfreindre des droits préexistants : vigilance et relecture sont impératives.

Intégration pédagogique	Rôle de l'enseignant	L'enseignant définit les modalités d'usage de l'IA dans son enseignement : consignes explicites, outils autorisés, usages prohibés.
	Rôle des formateurs	Les formateurs sont invités à sensibiliser les apprenants à une utilisation critique et raisonnée des IA.
	Rôle des institutions	Les institutions s'engagent à proposer des formations et des ressources pédagogiques sur l'IA.
Évaluations et travaux académiques	Règle générale pour les devoirs évalués	Sauf menti
	Justification de l'interdiction	on contraire explicite, l'usage d'IA est interdit dans les devoirs évalués.
	Cas d'autorisation de l'usage d'IA	Interdit afin de garantir l'authenticité de la démarche personnelle.
Impact environnemental	Détails de la mention obligatoire (si usage autorisé)	Si l'usage d'IA est autorisé, il doit être mentionné dans le document rendu.
	Coût écologique de l'IA	Mentionner : nom de l'outil, version, date, type d'assistance apportée.
	Usage recommandé	L'utilisation d'outils d'IA, en particulier des modèles génératifs, a un coût écologique non négligeable.
Gouvernance et évolutivité	Nature de la charte	Les usagers sont encouragés à un usage raisonné et proportionné des outils, en privilégiant des recherches manuelles lorsque cela est pertinent.
	But de l'évolutivité	Cette charte est un document évolutif, révisé régulièrement.
	Structure de soutien	S'adapter aux avancées technologiques et aux besoins pédagogiques.
Engagement des usagers	Engagement 1	Un référent ou une cellule « Usages numériques et IA » est désigné(e) pour accompagner la communauté éducative et garantir l'application de la charte.
	Engagement 2	Utiliser l'IA de manière consciente, critique et responsable.
	Engagement 3	Respecter les règles d'éthique, de transparence et d'intégrité.
Annexes possibles	Exemples d'annexes	Contribuer à la diffusion d'une culture de l'IA éthique au sein de l'établissement.
		Liste des outils recommandés par l'établissement, Guides pratiques de relecture critique, Modèles de mentions obligatoires d'utilisation d'IA dans les productions écrites.

Source IA Notebook LM

Voici une bibliographie des sources fournies à NoteBookLM :

- CCNE & CNPEN. **Avis 141 du CCNE et 4 du CNPEN « Diagnostic Médical et Intelligence Artificielle : Enjeux Ethiques ».**
- EIFS – CHU Clermont-Ferrand. **Charte d'utilisation et d'éthique de l'intelligence artificielle en pédagogie.** Document de travail Mr Perrier Gustin
- HealthySimulation.com. **L'impact de l'IA sur la formation en soins infirmiers : révolutionner les compétences en simulation infirmière.**
- IFSI/IFAS CHICN. **CHARTRE DE BONNE UTILISATION DE L'IAG AU SEIN des IFSI/IFAS CHICN.** 28 mars 2025.
- Learning Corner (europa.eu). **Lignes directrices en matière d'éthique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et des données dans l'enseignement et l'apprentissage à l'intention des éducateurs.**
- Lefebvre Dalloz Education. **6 conseils pour créer une charte d'utilisation de l'IA en formation.** Publié le 31/03/2025 - Mise à jour le 31/03/2025.
- Service Universitaire de Pédagogie Université de Bordeaux. **Les bonnes pratiques pour l'utilisation des IA.**
- Université d'Orléans. **Charte sur l'utilisation de l'IA au sein de l'UO.** 18/10/2024.
- Université de Franche-Comté. **Charte Intelligence Artificielle.**
- Université de Sherbrooke. **Lignes directrices pour l'utilisation de l'intelligence artificielle générative à l'Université de Sherbrooke.** 20240603.